



INCOME SECURITY ADVOCACY CENTRE
Centre d'action pour la sécurité du revenu

55, avenue University, bureau 1500
Toronto (Ontario)
M5J 2H7
Tél. : 416 597-5820
Télééc. : 416 597-5821
Sans frais : 1 866 245-4072
www.incomesecurity.org

Analyse des Perspectives économiques et revue financière 2022

Le 14 novembre 2022, le ministre des Finances, Peter Bethlenfalvy, a présenté les *Perspectives économiques et revue financière*. Malgré le caractère positif des changements proposés pour les personnes qui dépendent du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et qui peuvent travailler, il y a peu de choses pour les travailleurs à faible revenu, et rien pour les personnes qui dépendent d'Ontario au travail (OT). Les personnes âgées à faible revenu, toutefois, marquent des points.

Pour lire l'intégralité des *Perspectives économiques et revue financière 2022*, veuillez consulter : <https://budget.ontario.ca/fr/2022/fallstatement/index.html>. Les chiffres entre parenthèses dans cette analyse proviennent de la version PDF du document.

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

L'augmentation de l'exemption de gains pour les personnes bénéficiant du POSPH qui peuvent travailler constitue le gain le plus important. Elles verront l'exemption de gains passer de 200 à 1 000 dollars par mois (70). Toutefois, le taux de récupération passera également de 50 % à 75 %. Cela signifie que les clients du POSPH « seront exclus » du programme 224 \$ plus tôt, à 31 648 \$ par année plutôt qu'à 31 872 \$ par année. **Les personnes bénéficiant du POSPH qui se rapprochent du nouveau plafond de gains annuels plus bas doivent savoir qu'elles pourraient perdre leur admissibilité après l'entrée en vigueur des changements proposés.**

Ce changement profitera aux personnes bénéficiant du POSPH qui sont en mesure de travailler et de gagner jusqu'à 1 000 \$ par mois. En se basant sur le nombre de cas d'août 2022 et sur l'estimation que ce changement bénéficiera à 25 000 personnes, cela signifie qu'environ 8,5 % des clients du POSPH pourraient en bénéficier (70). Pour la ventilation de l'impact des changements proposés en matière d'exemption du revenu gagné, veuillez consulter : <https://incomesecurity.org/impact-of-proposed-changes-to-earned-income-exemptions-for-odsp-november-2022/>

Ontario au travail

Les *Perspectives économiques* ne prévoient rien pour les personnes qui dépendent d'OT. Ces dernières sont laissées pour compte de trois manières notables.

- Le programme OT n'a pas reçu d'augmentation de 5 % en juillet 2022;
- Le programme OT ne verra pas ses taux ajustés à l'inflation en juillet 2023;
- L'exonération des gains du programme OT reste à 200 \$ par mois.

Cela laisse les personnes qui dépendent du programme OT très loin derrière et piégées dans la pauvreté. Les *Perspectives économiques* ne prévoient pas non plus d'investissements importants dans les services complets destinés à aider les personnes à se préparer à l'emploi, notamment en matière de logement accessible, abordable et adéquat, de santé mentale et d'aide aux toxicomanes ou d'accès numérique.



Avec un excédent de 2,1 milliards de dollars en 2021-2022 (98) et un solde de 3,5 milliards de dollars dans le fonds de prévoyance pour 2022-2023 (104), la province pourrait, pour stimuler le programme OT, apporter des améliorations parallèles à celles qui ont été apportées au POSPH. Sans ces améliorations, combinées à l'augmentation du coût de la vie et à la crise du logement, il est presque impossible pour les personnes qui dépendent du programme OT de survivre.

Un examen plus approfondi des clients

Une préoccupation sérieuse veut que la province doit « voir à bonifier les mesures visant à décourager et à détecter l'utilisation abusive du système, afin de maintenir l'intégrité du programme. » (70). Au cours de l'exercice 2019-2020, seules 26 condamnations pour fraude ont été prononcées sur 47 000 enquêtes.ⁱ Avec un taux de fraude de moins de 0,055 %, il est très inquiétant que la province ait l'intention d'augmenter le contrôle des clients de l'aide sociale.

Transformation des services d'emploi

Bien que les *Perspectives économiques* affirment que des gains importants ont été réalisés grâce à la transformation des services d'emploi (TSE) dans les trois premières régions prototypes (Hamilton-Niagara, Peel, Muskoka-Kawartha), les chiffres cités incluent les personnes qui ne bénéficient pas de l'aide sociale (31). Nous ignorons le nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale qui ont trouvé un emploi, le taux de maintien en poste ou la qualité des emplois. Le Centre d'action pour la sécurité du revenu continue d'attendre qu'on rende publiques les conclusions de l'évaluation par un tiers.

Personnes âgées

Les personnes âgées qui remplissent les conditions requises peuvent s'attendre à voir leur prestation du Régime de revenu annuel garanti (RRAG) doubler pendant 12 mois, à compter de janvier 2023 (74). Les personnes âgées seules recevront 166 dollars par mois et les couples 332 dollars par mois (74). S'il s'agit d'une bonne nouvelle, ce changement devra être permanent.

Travailleurs

Pour les travailleurs de l'Ontario, les *Perspectives économiques et revue financière* ont offert peu de choses à se mettre sous la dent. Selon l'un des thèmes des *Perspectives économiques*, le marché du travail de l'Ontario est confronté à une pénurie de main-d'œuvre et les travailleurs ont besoin de plus de compétences. Si les investissements dans la formation sont les bienvenus, les problèmes fondamentaux auxquels se mesurent les travailleurs n'ont pas trait à un manque de compétences, mais plutôt à un manque d'accès à des mesures de protection des travailleurs solides et à des salaires décents.

Les travailleurs à la pique, par exemple, ne bénéficient toujours pas de protections et d'avantages de base sur le lieu de travail. La *Loi de 2022 visant à œuvrer pour les travailleurs* du gouvernement a instauré un salaire minimum pour les travailleurs à la pique, mais elle les a privés d'autres protections et avantages de



la *Loi sur les normes d'emploi* (LNE). Il est important de noter qu'elle n'a pas abordé la question de la mauvaise classification systémique à laquelle ces travailleurs sont confrontés.

Le gouvernement n'a pas non plus indiqué qu'il allait augmenter le budget consacré à l'application des normes d'emploi. Les travailleurs doivent non seulement avoir accès à des normes d'emploi fortes, mais ils ont également besoin d'un gouvernement qui s'engage à faire respecter ces normes sur le lieu de travail.

De plus, le gouvernement a indiqué qu'il ne changerait pas son approche à l'égard du salaire minimum. Le salaire minimum de 15,50 \$ l'heure en vigueur dans la province ne suffit tout simplement pas pour les travailleurs à faible revenu. Environ deux millions de travailleurs de la province gagnent moins de 20 \$ l'heure et il semble évident qu'une augmentation du salaire minimum à 20 \$ l'heure profiterait non seulement aux travailleurs à faible revenu, mais stimulerait l'économie de l'Ontario.

ⁱ Source : Ontario. Assemblée législative de l'Ontario. Comité permanent des comptes publics (2021). *Compte rendu officiel des débats (Hansard)*. 42^e législature, extrait du site Web de l'Assemblée législative de l'Ontario (en anglais) : <https://www.ola.org/fr/affaires-legislatives/comites/comptes-publics/legislature-42/transcriptions/transcription-comite-2020-nov-04>.